

Étude d'impacts

L'étude d'impacts du Projet Éolien Monnoir sera remise au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) à l'**automne 2024**. Celle-ci deviendra alors publique et disponible sur le site du ministère. L'étude d'impacts comprend notamment l'analyse des éléments suivants :

- Paysage – simulations visuelles
- Climat sonore
- Battement d'ombres
- Systèmes de télécommunication
- Oiseaux
- Chauve-souris
- Milieux humides et hydriques
- Espèces exotiques envahissantes

Experts indépendants

L'étude d'impacts est effectuée par des experts externes. Ces experts indépendants doivent se soumettre à des règles d'éthique et au code de déontologie de leur ordre professionnel respectif. Nous travaillons entre autres avec Activa Environnement, AtkinsRéalis, Groupe Synergis, Groupe Conseil UDA, Bureau de Ndakina, OBV Yamaska et YRH.

Les experts du MELCCFP vont analyser les documents soumis, questionner les développeurs (la Coopérative et Boralex) et lorsque toutes les questions auront été répondues, émettre un avis de recevabilité. Le MELCCFP peut également consulter les autres ministères (MAMH, MEIE, MRNF, MTMD, MSSS, etc.) et organismes indépendants qui sont spécialisés en fonction de leur champ de compétences.

Séances d'information

En juin dernier, l'équipe du Projet Éolien Monnoir est allée à la rencontre des citoyens lors de séances d'information et de consultation publique. Durant ces séances, en plus d'un retour sur les impacts positifs d'un tel projet pour la région et sa contribution à combler les besoins énergétiques du Québec, l'équipe du projet a pu mettre en lumière les prochaines étapes majeures à venir et présenter une simulation virtuelle de la position des éoliennes.

Une infolettre sera acheminée dès que l'**étude d'impact sur l'environnement sera disponible sur le site du MELCCFP**. Des rencontres d'information et de consultation seront par la suite organisées **au début de 2025** pour présenter les résultats de cette étude, ainsi que les prochaines étapes à venir. L'équipe du Projet demeure disponible pour répondre à vos questions et recueillir vos commentaires.

D'ici là, restez à l'affut des dernières nouvelles du Projet en consultant le site web qui lui est entièrement dédié à l'adresse : <https://www.eolienmonnoir.com/>.

Contactez-nous!

Projet Éolien Monnoir
3113 rue Principale,
Saint-Jean-Baptiste, QC J0L 2B0
www.eolienmonnoir.com
info@eolienmonnoir.com

BORALEX

COOP
d'électricité

PROJET ÉOLIEN MONNOIR

Octobre 2024

Un projet encadré

Tout projet de parc éolien d'une puissance égale ou supérieure à 10 MW réalisé au Québec est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. La Coopérative et Boralex ont donc l'obligation de réaliser une étude d'impacts sur l'environnement.

Le projet est aussi soumis à plusieurs procédures et réglementations de tous les niveaux notamment :

- Demande d'autorisation de la CPTAQ *
- RCI* des MRC de Haut-Richelieu et Rouville
- Règlements municipaux
- Schéma d'aménagement municipal
- Transport Canada
- NAV Canada

Santé et qualité de vie

Est-ce qu'il y aura un impact sur la nappe phréatique?

Plusieurs citoyens nous ont fait part de leur préoccupation entourant la nappe phréatique. Malgré le fait que l'étude ne soit pas demandée dans la Directive ministérielle, la Coopérative et Boralex ont pris l'initiative de lancer l'étude hydrogéologique d'ici la fin 2024.

Quelle superficie occupe une éolienne au sol ?

Lors de la phase d'opération, la zone occupée par une éolienne est très restreinte : environ 0,03 hectare (ha), soit un peu moins de 0,08 acre (3230 pieds carrés).



L'empreinte au sol de l'éolien moins grande qu'on ne le pensait

Article LeDevoir - 21 septembre 2024

Questions fréquentes

Santé et qualité de vie

Sur quels facteurs vous basez-vous pour déterminer la position des éoliennes ?

Plusieurs paramètres sont inclus dans l'analyse pour localiser les éoliennes : contraintes réglementaires, recommandations des agriculteurs, inventaires environnementaux, consultations publiques, distance minimale entre les éoliennes. La configuration finale des infrastructures du parc éolien est toujours en cours.

Quel sera l'impact sonore des éoliennes?

L'étude du climat sonore et la modélisation sonore sont réalisées par des experts en acoustique. Le niveau sonore autorisé est défini par le gouvernement du Québec, plus précisément par le MELCCFP, comme indiqué dans la note d'instruction (NI) intitulée « Traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent » (NI 98-01).

Dans la zone du projet, la limite autorisée est de 40 dB(A), tant de jour que de nuit, à la limite extérieure de chaque habitation, ce qui équivaut au bruit ambiant d'une bibliothèque. Le Projet devra se conformer à cette exigence. La modélisation sonore devra démontrer que le niveau sonore extérieur à toutes les habitations situées dans un rayon de 2 km est inférieur à 40 dB(A).

De plus, des suivis sonores seront réalisés lorsque le parc sera en opération afin de garantir la conformité avec la réglementation en vigueur. En cas de non-conformité, l'opérateur du parc doit remédier à la situation et mettre en place des mesures d'atténuation. Il est donc crucial pour l'opérateur du parc d'éviter une telle situation.

*Règlement de contrôle intérimaire

*Commission de protection du territoire agricole du Québec

Énergie et bénéfiques

Est-ce que l'électricité produite par le parc éolien sera consommée localement?

L'énergie produite sera injectée dans le réseau de transport d'Hydro-Québec, sur la ligne L-1425 qui relie les postes de Saint-Césaire et d'Iberville (près de Saint-Jean-sur-Richelieu). L'électricité serait ensuite distribuée aux clients et consommateurs desservis par ces postes, en Montérégie.

Est-ce que les propriétés à proximité des éoliennes vont perdre de la valeur ?

Aucun impact négatif n'est anticipé sur la valeur foncière des propriétés, comme le démontre une revue des études sur le sujet effectué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en avril 2022. Généralement quelques années suivant la construction, la valeur revient aux valeurs comparables à d'autres propriétés qui se trouvent en dehors de la zone d'implantation d'un parc éolien.



Projet éolien des Cultures Témoignage de Jean-Guy Hamelin

Maire de la municipalité de Saint-Michel

Sainte-Angèle-de-Monnoir : La valeur des terrains face au projet éolien



Article Le Journal de Chambly - 11 octobre 2024